

REGLEMENT DES EPREUVES

COMPETITION DE SCRABBLE SPECIALE FRANCOPHONIE 2019

Samedi 16 mars 2019

1. Épreuves et organisation

Dans le cadre du Mois de la Francophonie, l'Institut français du Bénin en collaboration avec la Fédération Béninoise de Scrabble (FéBeSc), organise, le samedi 16 mars 2019, une compétition de Scrabble en deux épreuves :

- Une épreuve de Scrabble Duplicate
- Une épreuve de Scrabble Classique

2. Date et lieu de déroulement de la compétition

La date retenue pour l'organisation de cette compétition « Spécial Mois de la Francophonie » est le samedi 16 mars 2019 à 09 heures (Scrabble classique) et 10h (Scrabble duplicate) à l'Institut français du Bénin à Cotonou.

3. Admission aux épreuves

Sont admis à participer à cette épreuve toutes les personnes inscrites dans le cadre de cette compétition, âgées de 13 ans à 18 ans pour le Scrabble duplicate, sans distinction d'âge pour le Scrabble classique.

Pour le scrabble classique, les inscriptions sont individuelles.

Pour le scrabble duplicate, les participants doivent s'inscrire par paires mixtes (un garçon/une fille), de façon à favoriser la participation féminine.

4. Modalités de déroulement des épreuves

4.1 Nombre de parties

Le nombre de parties prévues, dans les limites de la participation sont :

- Deux (02) pour l'épreuve de Scrabble Duplicate
- Six (06) rounds + les demi-finales pour l'épreuve de Scrabble Classique

4.2 Déroulement des épreuves

Scrabble Duplicate :

L'épreuve de Scrabble Duplicate se déroule en deux (02) parties, en deux minutes par coup. Les joueurs vainqueurs ayant droit aux trois (03) prix à attribuer par la compétition, sont ceux qui auront, au bout des deux parties, dans les conditions fixées officiellement par la FéBeSc, marqué le plus grand nombre de points suite au classement général des participants.

A l'issue des deux parties, les joueurs sont départagés par des barrages organisés environ un quart d'heure après la fin de la dernière partie de la compétition, de la manière suivante :

- Cinq coups joués en 2 min (1 min 30 sec + 30 sec), puis éventuellement une série de coups joués en 1 min 30 (1 min + 30 sec). A l'issue de chaque coup, un classement est réalisé. Si des ex aequo subsistent, un ou plusieurs coups sont joués entre eux, sans qu'ils puissent, soit devancer un des joueurs qui aurait marqué plus de points sur un coup précédent, soit se faire dépasser par un ou des joueurs qui auraient marqué moins de points sur un coup précédent.

En cas de refus ou d'empêchement de jouer à une épreuve de départage de tous les joueurs devant y participer, l'attribution du titre en cause se fera successivement, et jusqu'à départage effectif, par les critères suivants :

- Le plus petit nombre de tops perdus
- Un tirage au sort.

Scrabble Classique :

L'épreuve de Scrabble Classique se déroule en deux phases :

- Tous les joueurs disputent une première phase de six (06) rounds
- A l'issue de la première phase, les quatre premiers joueurs du classement s'affrontent en demi-finales, petite finale et la grande finale en deux parties gagnantes.

a.a. Le temps de jeu est de 15 minutes par joueur et par partie, contrôlé par des pendules d'échecs.

b.b. Les parties sont groupées par périodes de jeu comptant deux et trois parties.

c.c. Les appariements ainsi que le joueur qui commence la partie sont déterminés par un logiciel.

Une victoire attribue 3 points de match, un match nul 2 points, une défaite 1 point et un forfait 0 point.

Le classement s'effectue selon le nombre de points de match. En cas d'égalité de points de match, le départage s'effectue dans cet ordre :

- Si tous les joueurs ex aequo se sont rencontrés, on calcule leurs points de match particuliers,
- Si l'égalité persiste ou si tous les joueurs ne se sont pas rencontrés, les joueurs sont départagés selon leur somme de différences de scores. La différence de scores (score du joueur diminué du score de

son adversaire) est calculée à l'issue de chaque partie et y est limitée à plus ou moins 100 points. Une victoire par forfait compte pour une différence de +50 points.

- Par tirage au sort.

Les trois premiers au classement général et par catégorie se verront attribuer des prix.

4.3 Litiges et commissions techniques d'appel

a.a. Tout litige survenant en cours de jeu et sous réserve des dispositions prévues aux règlements du Scrabble Duplicate et du Scrabble Classique de la FÉBeSc (concernant en particulier et respectivement les prérogatives du juge-arbitre et du directeur de tournoi pour assurer le bon déroulement de la partie) peut être soumis en fin de partie à une Commission Technique d'Appel (CTA).

b.b. Deux CTA sont désignées : l'une pour l'épreuve de Classique et l'autre pour l'épreuve de Duplicate.

c.c. La compétence des CTA s'étend aux seuls points du Règlement International, incluant les aspects disciplinaires qui y sont invoqués.

d.d. Les décisions de la CTA sont sans appels ni recours.

5. Arbitrage

L'organisation de l'arbitrage des épreuves est placée sous la responsabilité du comité organisateur, dans le respect du cahier des charges établi par les commissions compétentes de la FÉBeSc.

5.1 Scrabble Duplicate :

Le juge-arbitre et l'assesseur et un ramasseur et un arbitre-correcteur seront chargés d'animer les parties.

5.2 Scrabble Classique :

L'épreuve de Scrabble Classique est dirigée par un directeur de tournoi assisté par deux arbitres.

